



retard remboursement de caution

Par **mariache**, le **30/08/2010** à **14:18**

Bonjour,

Je voudrais simplement connaître le montant des intérêts de retard en 2010, et la manière de calculer la somme que la propriétaire me dois, en sachant que la caution correspond à un mois de loyer, 570€ et qu'elle a 4 mois de retard. Merci beaucoup

Par **Domil**, le **30/08/2010** à **16:11**

C'est ridicule comme montant, surtout cette année
L'intérêt légal pour 2010 est de 0,65 % (il était de 3.79% en 2009) et c'est pour l'année.

Donc 570 euros, ça donne 3.75 euros pour un an et donc pour 4 mois, 1.24 euro.

4 mois de retard, ça veut dire que vous avez quitté les lieux, il y a 6 mois (elle a deux mois pour rendre le dépôt de garantie). Si vous êtes partie il y a 4 mois, ça ne fait que deux mois de retard, donc 62 centimes d'intérêts. Vous êtes riche ! :)

C'est lamentable :)

Faites lui une LRAR de mise en demeure de remboursement sous 7 jours puis direct le tribunal où en sus du remboursement, vous demandez des dommages et intérêts.

Par **mariache**, le **30/08/2010** à **17:24**

merci pour votre réponse, je vais faire la LR de suite, parce que les coups de fils et les messages avec des réponses "vaseuses" de la proprio, ça suffit. J'aurais du le faire depuis le départ! c vrai qu'avec 0,62c d'intérêts.... je ne pourrais même pas m acheter une baguette, mais bon, pour le principe! le principal c de récupérer ma caution. Merci encore

Par **Domil**, le **30/08/2010** à **20:52**

Mettez bien en haut de la lettre "mise en demeure"

Dites bien que vous exigez le retour du dépôt de garantie (et non de la caution) uniquement amputée des sommes restants dues justifiées et des sommes résultant des réparations devant être faite par comparaison des EDL d'entrée et de sortie, là aussi dûment justifiées.